

Femme Leader de l'Année
 3^e Edition
VOTEZ PAR SMS AU 6080
(coût du SMS : 100F)
 et sur notre site www.femmeleadertg.com
ET GAGNEZ DE SUPER LOTS
CHOISISSEZ LA FEMME LEADER DE L'ANNEE 2011
 INFO LINE : 23 20 72 72 / 90 19 37 62

AFRIATECH
 Archivage Numérique-GED - Contrôle d'accès & Biométrie - Outsourcing
 Web : www.afriatech.com E-mail : info@afriatech.com Tél. : +228 261-60-71 - Fax : +228 261-60-70
Objectif 2015 : zéro papier !



TR TOGOREVEIL

Le pari d'une actualité qui réveille



En attendant la prochaine décision de la Cour de Justice de la CEDEAO

COMMENT REINTEGRER TOUT SIMPLEMENT FABRE ET SON GROUPE

P 3

Le CPDC propose le rétablissement du verrou de la limitation du mandat présidentiel 5 ANS RENOUEVABLE UNE SEULE FOIS LE CHANGEMENT NE VIENT PAS DE LA OU ON CROIT

P 2

Assurance Maladie au Togo

L'INAM DANS SA PHASE D'INSTALLATION

P 5



LES ECHOS DES 6^e FOIRE DE LA CEDEAO ET DE LA 9^e FOIRE INTERNATIONALE DE LOME

P 4

Recours pour omission de statuer L'ANC RECONNAIT ENFIN CE QUE LA COUR DE LA CEDEAO N'A JAMAIS DIT

P 2

Les églises dites éveillées au Togo LES PASTEURS, LEURS EPOUSES ET LEURS FAMILLES, MAILLONS ESSENTIELS AU BON FONCTIONNEMENT OU ACTEURS D'UN MERCANTILISME INAVOUE ?

P 5

TR 043 du 02 Dec. 2011



Prix: 250 FCFA / Etranger 1€



6^e FOIRE COMMERCIALE CEDEAO
9^e FOIRE INTERNATIONALE DE LOME
25 Nov - 12 Dec 2011



CENTRE TOGOLAIS DES EXPOSITIONS ET FOIRES DE LOME «TOGO 2000»
 Tel.: (228) 22 35 07 27 / 22 30 38 48 Fax: (228) 22 26 17 54 BP 10056 E-mail : ceteflome@cetef.tg

Le CPDC propose le rétablissement du verrou de la limitation du mandat présidentiel

- 5 ANS RENOUEVABLE
- LE CHANGEMENT NE VIENT PAS DE LA OU ON CROIT

Les travaux du CPDC, après les hésitations et complications de ses débuts, est entrain d'atteindre une satisfaisante vitesse de croisière avec la proposition hier au cours de ses travaux d'une modification de l'article 59 de la Constitution togolaise, en y ajoutant des dispositions relatives notamment à la limitation du mandat du président de la République. Les membres du CPDC ont proposé que soit maintenu la durée du mandat présidentiel à 5ans, mais renouvelable seulement une seule fois. Cette proposition qui vient juste après celle relative aux conditions d'éligibilité du Président de la République est tout simplement un retour à la Constitution de 1992 dont l'article sur la durée et la limitation du mandat présidentiel avait été retouché pour être débarrassé de ses verrous. Cette proposition, si elle est prise en compte dans la réforme prochaine de notre loi fondamentale, sera d'un grand intérêt pour l'enracinement de la démocratie. Elle assurera sans doute une réponse à la grande préoccupation de l'opposition togolaise qui a toujours véhiculé l'idée que le locataire actuel du Palais de la Marina, héritier de cet article 59 dont on propose la réécriture, avait l'intention de s'éterniser au pouvoir. Venant du CPDC supposé truffé de partisans du Président Faure, cette proposition témoigne du sérieux et de la prise en compte des aspirations et intérêts de tous par les membres actuels du CPDC. A cette allure, la présence de certaines grosses gueules de l'opposition et des déserteurs n'est plus nécessaire, car les désirs de changements à travers les réformes institutionnelles et constitutionnelles sont désormais partagés par tous. Le changement ne vient pas forcément de là où on croit.

Pour plus de précisions voici l'intégralité du communiqué ayant sanctionné les travaux d'hier.

« Les membres du CPDC ont poursuivi les débats sur les réformes constitutionnelles et institutionnelles. Sur ce point les discussions ont porté sur la durée et la limitation du mandat présidentiel. Après de larges échanges, le CPDC propose que l'article 59 de la Constitution actuelle soit libellé comme suit : le Président de la République soit élu au suffrage universel direct et secret pour un mandat de cinq ans. Il est rééligible une seule fois. Le Président de la République reste en fonction jusqu'à la prise de fonction effective de son successeur élu. Le CPDC propose l'adoption d'une disposition transitoire de clarification pour préciser que les dispositions de l'article 59 relative la limitation du mandat ne sont pas rétroactives. Les travaux vont se poursuivre à la prochaine séance qui se tiendra le jeudi 8 décembre 2011.»

Fait à Lomé, le 1er décembre 2011, le CPDC

Recours pour omission de statuer L'ANC RECONNAIT ENFIN CE QUE LA COUR DE LA CEDEAO N'A JAMAIS DIT

Après plusieurs sorties intempestives et marches de contestations tendant à faire croire au peuple togolais et à une partie de la communauté internationale que la Cour de Justice de la CEDEAO a rendu un arrêt on ne peut plus clair sur la réintégration des neuf députés démissionnaires à l'assemblée nationale, les neuf citoyens togolais et le parti dont ils arborent désormais les couleurs se sont à nouveau tournés vers les hauts magistrats de la cour de justice sous régionale pour un recours pour « omission de statuer ». Des sources proches des neuf plaignants, en lieu et place d'un recours en interprétation de décision comme souhaitaient plusieurs observateurs de ce dossier qui a connu une longue guerre des interprétations, ces derniers ont plutôt choisi de demander à la Cour de revenir se prononcer sur leur requête tendant à leur réintégration à l'hémicycle. En choisissant cette option, les neuf membres de l'ANC reconnaissent que la décision rendue le 07 Octobre 2011 à Porto Novo ne demandait nulle part à l'Etat togolais de les réintégrer. Après avoir longtemps clamé la clarté d'une



décision qu'ils étaient les seuls à constater, les plaignants viennent ainsi de se raviser pour donner finalement raison au gouvernement togolais qui a commencé par prendre des mesures en vue de la réparation exigée du droit des requérants à être entendu. « C'est finalement le bon sens qui prend le dessus dans cette affaire. Les décisions judiciaires n'étant généralement pas à interpréter, le fait pour les plaignants de reconnaître enfin que la Cour ne s'était jamais prononcée en faveur de leur retour au Parlement, est une avancée notable vers la porte de sortie.

Nous espérons que maintenant la Cour de Justice de la CEDEAO prendra ses responsabilités pour se prononcer sur la principale requête des plaignants qui est leur réintégration » estime un avocat du barreau de Lomé. Par ce recours, cesse désormais une guerre des interprétations qui a suffisamment pollué l'atmosphère. Les plaignants auraient fait gagner du temps aux togolais, s'ils avaient reconnu cette réalité d'« omission de statuer » plus tôt. Dans la classe politique en général, on estime que l'ANC a tenté un forcing afin de profiter d'une potentielle bienveillante attention des parlementaires des ACP/UE présents au Togo lors de la 22e session de leur assemblée parlementaire paritaire. La démarche s'étant soldée par un retentissant fiasco et une grande indifférence des députés présents, il est apparu important de revenir à la raison pour demander à la Cour la clarification nécessaire. Comme quoi, sur la terre de nos aïeux, on préfère foncer tête baissée jusqu'à ce qu'on se cogne au mur avant de relever la tête pour prendre le bon chemin.

Schmidt EZA

Suite à la visite d'Alassane Ouattara au Togo DES REFUGIES IVOIRIENS SUR LE CHEMIN DU RETOUR



« On est mieux chez soi qu'ailleurs ». Cette assertion, certains ivoiriens réfugiés au Togo depuis le début de la crise postélectorale dans leur pays l'ont appris et ont commencé par la mettre en application. Quelques semaines seulement après l'appel lancé par leur actuel Chef d'Etat, Alassane Dramane Ouattara, certains d'entre eux ont choisi de retourner à leur terre natale. Ils sont une cinquantaine à avoir pris volontairement le bus le mercredi dernier en direction d'Abidjan. Ce mouvement des réfugiés ivoiriens au Togo a été signalé par le Haut Commissariat des réfugiés

(HCR) à Lomé.

Ce rapatriement des réfugiés a été organisé par le HCR en partenariat avec les autorités togolaises. En témoigne la présence de deux ministres togolais. Il s'agit du ministre de la sécurité Gnama Latta et de sa collègue des Affaires sociales, Meimounatou Ibrahima. Ce départ volontaire des réfugiés ivoiriens au Togo est le premier résultat de l'accord tripartite conclu entre le Togo, le Haut commissariat des Nations unies aux réfugiés (HCR) et la Côte d'Ivoire, il y a deux(2) semaines à la suite de la visite d'Alassane Dramane Ouattara. Le président ivoirien était chez son homologue togolais il y a trois semaines pour rassurer ses concitoyens de rentrer pour participer à la reconstruction du pays et de mettre le passé sous le sceau de la réconciliation nationale. « La côte d'Ivoire est dans sa phase de reconstruction actuellement et il faut rentrer pour trouver un emploi », a dit Alassane Ouattara aux jeunes ivoiriens réfugiés au Togo.

Après cette première vague de réfugiés volontaires qui ont choisi de retourner chez eux, le bureau du HCR au Togo annonce que d'autres se signalent et le nombre de rapatrié devrait s'accroître dans les jours et semaines à venir.

Dias MISSOKO

Insalubrité et incivisme érigés en mode de vie dans nos marchés

L'HYGIENE ET LE BIEN- ETRE DES POPULATIONS EN PERIL

L'entrée du marché d'Akodésséwa – à l'Est de la capitale – offre un spectacle désolant et incompréhensible. On se demande en effet comment des revendeuses peuvent-elles transformer leur environnement immédiat en dépotoir et vivre au quotidien avec des ordures. C'est en effet ce spectacle inimaginable dans une société digne de ce nom que nous servent les dames du marché. Elles s'y accommodent tellement qu'elles y passent allègrement leur journée sans éprouver la moindre gêne. Elles s'y restaurant, font la sieste et reçoivent des visites. Si elles ne s'inquiètent pas pour leur propre santé, qu'en est-il de la

santé des clients ? En effet, malgré cet environnement macabre, elles y exposent des aliments et des denrées qui se transforment pour l'occasion en agents pathogènes dangereux que la population ramasse sans se poser de questions. Elles ont tellement assimilé la principale règle du capitalisme qui est de chercher et de maximiser le profit à tout prix qu'elles en sont venues à vendre et les aliments et les maladies. Mais, étant conscient qu'il s'agit avant tout de notre bien-être, et de celui de tous les autres consommateurs, chacun de nous à un rôle à jouer dans ce problème d'éducation civique. Pour beaucoup, dans leur incivisme, le

devoir incombe à l'Etat de balayer nos maisons et leurs abords. Il faut donc les salir et attendre paisiblement la visite des agents de salubrité publique. A force de raisonner ainsi, on a fini par acquiescer des comportements absurdes, sinon, comment expliquer qu'on puisse, s'accommoder des ordures. Ce genre de phénomène est devenu l'apanage des Togolais qui, sous l'excuse de s'inscrire contre l'Etat, se rongent de l'intérieur. Notre société doit impérativement prendre conscience du fait que l'Etat commence par chacun de nous et accepter de jouer sa partition de la mélodie du développement.

Paul Katassoli.

Retrouvez votre journal et plus d'info sur le site : www.togoreveil.info

Récépissé N° 0353/24/09/08/HAAC du 24 septembre 2008

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Germain POULI
COMITÉ DE RÉDACTION
Fabrice P.
Patrick NIMA
Pégy
Didier ASSOGBA
SERVICE COMMERCIAL ET PUBLICITÉ
Aïssata TOURE
SECRETARIAT
Carole AGHEY
Rose NYUIADZI
INFOGRAPHIE

AHIALE Raphaël
CARICATURE
DODZI
DISTRIBUTION ET ABONNEMENT
Tel: 22 36 18 56
ADRESSE
585, Avenue du Grand Séminaire
Hédzranawoé face Ets VINS
D'ITALIE
Tél. : 22 61 12 19 / 22 36 18 56
90 02 76 54
E-mail : togoreveil@togoreveil.info
TIRAGE
4000 Exemplaires
IMPRIMERIE

En attendant la prochaine décision de la Cour de Justice de la CEDEAO COMMENT REINTEGRER TOUT SIMPLEMENT FABRE ET SON GROUPE

Une grande institution peut elle se tromper ?

Assurément, il semblerait raisonnable d'admettre que ce n'est pas fortuitement que les militants de l'ANC se démènent pour faire valoir ce qu'ils estiment être légitime et confirmé : la réintégration de leurs députés arbitrairement exclus du parlement togolais.

En effet, la décision de la Cour de Justice de la CEDEAO enjoignant l'Etat du Togo à réparer leur droit à être entendus signifierait de facto la nullité de leur exclusion, quel est donc l'impact réel de cette décision ? Se remémorer quelques faits connus des togolais serait bien utile.

Acte 1 : année 2007

L'opposition rentre triomphalement de Ouaga en brandissant le scrutin de liste à la proportionnelle devant précipiter la fin tant attendue du RPT le détesté parti au pouvoir. Hélas ! En présence d'une multitude d'observateurs vigilants venus d'horizons divers, l'élection accouche d'une souris. Deux partis d'oppositions seulement entrent au parlement : le CAR avec 4 députés et l'UFC avec 27 élus. Incompréhensible !

L'UFC avait pourtant pris toutes les dispositions : pacte de fidélité à leur parti représenté par leur leader historique G. Olympio dont c'est le seul portrait qu'ils brandissaient durant la campagne, alors que lui même n'était pas candidat. C'était moins onéreux et les vrais candidats n'avaient pas besoin d'être connus. Pour ceux qui s'en étaient émus il leur fut répondu, qu'à chacun sa stratégie.

Acte 2 : l'année 2010 va débuter avec une catastrophe !

L'opposant historique est cloué au lit, loin de son pays par un malencontreux accident, et ne peut présenter sa candidature à l'élection présidentielle. Mais Jp. Fabre, avait anticipé l'accident et se tenait prêt. Même si le parti avait plutôt formellement désigné son vieux mentor, lui n'avait pas besoin d'autorisation. Cette fois par contre, la campagne se déroule dans la plus grande confusion.

Le candidat de substitution auto-proclamé de l'UFC n'obtient pas le franc soutien du président du parti G. Olympio, de retour in extremis mais inaudible dans le fracas du FRAC, une coalition électorale ad-hoc à géométrie variable et aux objectifs fumeux qui se propose de soutenir le malheureux candidat à la place de son parti.

Ce qui devait arriver, arriva. La veille de la proclamation des résultats provisoires par la CENI, M. Agbeyome Kodjo un des candidats rivaux de JP Fabre, membre et non membre du FRAC, tente de brouiller les cartes en claironnant la victoire de son ami-ennemi Fabre. Ce dernier, bien que surpris par cette manœuvre aussi incongrue qu'illégal, tente désespérément de capitaliser. Il n'a pas les procès verbaux des bureaux de vote et il sait que son parti qui tenait toute la machine électorale ne



s'en donnera pas la peine.

Qu'a cela ne tienne, il va faire marcher la planche à billets, ou plutôt la planche à procès-verbaux. Il récolte la bérézina au CESAL où plusieurs jours après la proclamation, il en était encore à faire croire qu'il faisait secrètement (???) les totaux, et ce, avec des procès-verbaux vierges sous le bras, sans autres sources de chiffres que son imagination, des ordinateurs, des imprimantes et surtout des scanners (??) outils bien connus des faussaires comme inutiles pour des totaux mais agréablement indispensables pour reproduire de vraies-fausse signatures sans lesquelles un procès-verbal n'en est plus un. Ajouter à cela que le dépouillement étant public et les résultats bel et bien affichés, une simple calculatrice et un stylo se sont révélés terriblement plus rapides que tous les ordinateurs de Fabre.

Il est quand même vrai qu'à l'origine, notre héroïque candidat comptait sur l'aide discrète et salvatrice du fameux VSAT qui devait prendre chaque résultat de vote, les envoyer via satellite "transiter" dans un gros ordinateur loin du Togo, pour enfin revenir toujours via satellite sur les écrans de la CENI qui, éblouie par tant de rapidité et de perfection, en aurait jeté les résultats originaux à la poubelle sans états d'âme. La réalité a été triste. Le VSAT s'épuisa dans ses allers-retours sous le regard un peu perplexe du vaudou de Faure. C'est ainsi qu'en désespoir de cause, Fabre et Frac se lancèrent dans une puérile revendication de la victoire par des marches hebdomadaires à la plage. Echec et mat !

Acte 3 : Mai 2010.

L'opposant historique irréductible annonce son ralliement au président élu. Stupéfaction chez Fabre et compagnie qui ne tardent pas à organiser la résistance. Aidé de ses fidèles, il entreprend de destituer son patron désormais coupable de trahison inacceptable. Tout puissant dans sa logique de "vrai président" élu, il va se livrer à un déni de la loi qui permettra à G. Olympio de remettre les pendules à l'heure en l'éjectant en

toute légalité. Bien fait pour lui, exultent certains.

Suite logique, il va falloir que Fabre abandonne la présidence du groupe UFC au parlement. D'ailleurs en tant que bientôt président de la république il ne pouvait décevoir rester député insignifiant, mais il ne lâche pas prise.

Courroucé par l'aplomb de Fabre, exclu du parti mais qui s'accroche à la présidence du groupe parlementaire UFC tout en refusant d'être parlementaire parce que président légitime de la république de la plage (comprenez qui peut), G. Olympio exhibe des lettres de démission de la secte à Fabre et entreprend d'expulser manumilitary le moucheron qui doit avoir pété un plomb. Il expédie les fameuses lettres (ce n'était pas nécessaire) à l'Assemblée Nationale pour justifier sa demande. En réplique, Fabre lance la création de son propre parti (ANC), Il a pour intention de créer un groupe parlementaire au nom de son nouveau parti, entre temps il n'est donc plus député UFC et il n'est toujours pas visible à l'Assemblée.

Acte 4 : Fabre crée finalement son parti.

Le verrou est posé, il ne peut appartenir à deux partis politiques à la fois, plus question d'être UFC, encore moins député UFC. Alors il démissionne dédaigneusement du groupe parlementaire UFC et se réclame d'un nouveau "groupe ANC à création rétroactive" (mais l'UFC n'est pas une coalition post-électorale). Il exige la restitution des fameuses lettres de démission en blanc qui n'ont jamais existé mais, sont propriétés personnelles non opposables.

La Cour Constitutionnelle saisie pour remplacer les récalcitrants, constate la vacance desdits sièges sans se prononcer sur le sort de ces lettres récusées en bonne et due forme par les signataires. Elle n'en avait pas besoin et n'y était guère tenue, d'ailleurs elle sait parfaitement qu'elles n'ont pas de valeur en l'espèce, jurisprudence oblige. Elle

n'en fait mention que parce qu'ayant provoqué sa saisine.

Elle déclenche donc sa propre procédure de constat de vacance de droit comme de fait, des sièges en question. A ce stade il est irréfutable que Fabre et consorts ne sont plus membres de l'UFC, qu'ils ont démissionné du groupe parlementaire UFC, qu'ils prétendent créer un improbable groupe au nom de leur nouveau parti qui n'a pas participé aux élections (sans oublier l'imparable scrutin de liste bloquée qui en fait de facto une liste unique et indivisible attachée au parti candidat), qu'ils se consacrent désormais à leur parti et ne se présentent plus au parlement ; logique. De surcroît, la loi offre bien la latitude de démissionner de son mandat, pour empêchement, et de le reprendre par la suite, mais hélas pas à volonté et encore moins sous un manteau quelconque.

Épilogue.

Malgré un tel faisceau de preuves, il est encore possible au nom des droits humains, de demander réparation à un coiffeur pour avoir mal exécuté une coupe de cheveux à un chauve intégral, déjà chauve et qui n'avait aucun cheveu. Vous l'avez compris, la Cour Constitutionnelle, même si elle est faillible comme toute œuvre humaine, est impérativement conduite par les faits, à constater et à pourvoir au remplacement des désormais touristes de la plage de Lomé. Ce qui bien évidemment nous conduit à l'affaire de la Cour de la CEDEAO, avec un petit crochet par l'Union Inter Parlementaire auxquels nos conspirateurs déchus s'accrochent comme de futurs noyés qui ont perdu leur foi en la providence divine.

Il se pose donc la question de savoir si par un artifice judiciaire une juridiction, fusse t-elle supra nationale, pourrait changer l'ordre des choses. Si un tel artifice existe, on ne demande qu'à voir. Pour l'heure les décisions de la Cour Constitutionnelle n'étant point susceptibles de recours, et à moins de déstabiliser l'Etat pour si peu, il ne reste que des dérivatifs pour

atténuer les effets collatéraux qui ne manquent pas.

En l'occurrence nos révolutionnaires privés de leurs sièges se sont retrouvés sans revenus du jour au lendemain. C'est le risque du métier mais quand même, une compensation est bienvenue pour ne pas décourager l'expression politique et la démocratie sans pour autant encourager les inepties. Clairement, il est saugrenu d'espérer une réintégration de Fabre&Co, scrutin de liste bloquée oblige, l'ANC n'était pas candidate et n'a donc pas de députés suppléants ni de députés titulaires. Un tel schéma suggère la dissolution de l'ANC et le retour des dissidents de l'UFC au bercail avant la fin de la mandature.

Nous ne sommes pas loin de Noël mais bon, il est permis de rêver.

Comme on le voit, les apparences ne sont pas bonnes conseillères. Les fondamentaux ne sont pas toujours évidents non plus. En somme, la Cour de la CEDEAO n'a pas tort en considérant des aspects qui peuvent paraître superflus pour certains (le droit d'être entendus a déjà été exercé et illustré par les lettres de protestation que les intéressés ont adressées aux instances le jour même des faits incriminés), il n'y a donc pas "licenciement abusif" d'autant que les lettres litigieuses n'en sont que le motif accessoire, et conséquemment les compensations ne sont accordées qu'à titre humanitaire (juridiquement : portée nulle et de nul effet).

Nous ne sommes pas à une contradiction près. L'humilité nous supplie. Mais, les révolutionnaires se prennent pour des messies absouts d'avance pour les dégâts qu'ils pourraient causer. Alors que les révolutions sont inévitables, parfois. A la fin il y a quelques vainqueurs (pas forcément les militants déterminés), quelques vaincus (pas toujours ceux qu'on croit), et tout le reste, la grande masse des perdants (ceux qui n'ont rien demandé). L'impunité, ce n'est pas toujours les autres.

Professionalisme dans les médias togolais L'OTM OUTILLE LES JOURNALISTES SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE



Dans sa mission d'auto régulation, l'Observatoire Togolais des Médias compte outiller les professionnels des médias privés du Togo. Soucieux de la formation des acteurs qui animent les médias, l'Observatoire a initié une série d'ateliers de formation qui s'est ouverte depuis le lundi dernier à l'Hôtel Acropolis à Lomé. Ce tout premier atelier de formation se déroule en deux sessions. La première session qui a eu lieu du 28 au 30 novembre dernier était consacrée à la formation de certains journalistes qui sont devenus des formateurs pour leurs pairs. Les travaux de cet atelier ont tourné autour du thème : «L'éthique et la déontologie en journalisme».

L'atelier qui se tient grâce à l'appui financier et technique de la Commission Nationale de l'UNESCO, de la coopération japonaise a vu sa deuxième session ouverte hier jeudi. Cette seconde partie de l'atelier est destinée à la formation d'un échantillon de journalistes venus de plusieurs médias du Togo. Le but de ces formations est de permettre au journaliste togolais de veiller à ce que le menu de l'information qu'il sert au public à travers les différents genres journalistiques soit sain. C'est aussi et surtout amener les journalistes à apporter leur pierre dans l'enracinement de la démocratie et la construction de l'Etat de droit. « A la veille des échéances électorales prévues pour 2012 dans notre pays, cette série de formations organisée par l'OTM, permettra, nous en sommes sûrs, d'outiller les journalistes pour que ceux-ci jouent leur partition dans l'encrage de la démocratie et l'Etat de droit au Togo. », a déclaré Augustin SINZING, le Président de l'OTM.

Du côté de l'Etat, le ministère de la communication et la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication ont apporté leur soutien à l'initiative de l'OTM. D'autres organisations professionnelles de presse telles que l'Union des Journalistes Indépendants du Togo (UJIT), le Syndicat national des Journalistes Indépendants du Togo (SYNJIT), le SYNLIPO et le SAINJOP notamment accompagnent également ces formations de l'organe d'autorégulation. Durant ces sessions de formations les professionnels de la presse privée togolaise planchent sur l'éthique et la déontologie en décortiquant les lignes des textes fondamentaux qui régissent la profession de journaliste au Togo.

La deuxième session de la l'atelier de formation qui s'est ouverte hier prend fin aujourd'hui vendredi. D'autres séances de formation seront également organisées dans les semaines à venir par l'OTM qui souhaite mieux renforcer les connaissances des journalistes dans des domaines auxquels ils sont appelés à toucher dans leurs travaux. Entre autres domaines, on peut citer la justice ou le droit en général, l'armée, etc.

Dias MISSOKO

Grande avancée dans la protection de la femme togolaise 81 ARTICLES DANS UNE PROPOSITION DE LOI EN PHASE D'ADOPTION

La femme africaine en général et celle togolaise en particulier est naturellement faible devant la violation de ses droits et se montre vulnérable devant un certain nombre de violences qu'elle subit. Enfin de réprimer les actes de violences dont les femmes sont souvent victimes, l'Assemblée nationale togolaise vient de rédiger une proposition de loi. Pas moins de 81 articles ont été déposés le mardi dernier par les députés sur la table du Bureau de l'Assemblée. Tous ces articles ont une seule et même mission, protéger les femmes contre les violences de tous ordres.

Pour arriver à cette avancée sur la Terre de nos Aïeux, des sensibilisations et des consultations populaires se sont déroulées sous l'égide de la Commission des droits de l'homme de l'Assemblée nationale. Malgré la modernité, on constate encore qu'il y a des formes d'abus et de violations des droits de la femme. Ce même constat

est fait par Mme Christine Abra Agnélé-Atoyemne qui est la présidente de la Commission des droits de l'homme également Présidente du Caucus des femmes parlementaires du Togo. Pour elle, les violences physiques, psychologiques et les abus sexuels sont toujours très fréquents. «Pour mettre un terme à une situation inacceptable, l'adoption de cette loi est indispensable », a-t-elle indiqué. Les femmes représentent une grande partie de la population togolaise, soit 52%. Vu l'importance du dossier, le Bureau de l'Assemblée nationale assure que la loi sera vite soumise au vote. « Ce qui devrait être fait dans un délai court », a assuré Abass Bonfoh. Si cette loi est votée, il faut dire que la femme togolaise sera totalement protégée contre les violences dont elle est victime. Elle peut désormais saisir les tribunaux en cas de violences exercées sur elle.

Dias MISSOKO

LES ECHOS DES 6e FOIRE DE LA CEDEAO ET DE LA 9e FOIRE INTERNATIONALE DE LOMÉ

Le vendredi 25 novembre 2011 s'est ouverte officiellement et simultanément la 6e édition de la Foire de la CEDEAO et la 9e édition de la Foire Internationale de Lomé. La cérémonie d'ouverture officielle a été présidée par le Chef de l'Etat togolais, Son Excellence Faure Essizimna Gnassingbé en présence de nombreuses personnalités dont, M. James Victor Gbého, Président de la Commission de la CEDEAO. Pendant 17 jours plusieurs opportunités d'affaires sont à saisir au Centre Togolais des Expositions et Foires de Lomé. Aux côtés des pays membres de la CEDEAO comme le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Gambie, la Guinée Conakry, le Nigeria, la Sierra Léone et le Togo, d'autres pays notamment le Maroc, invité d'honneur de cette 6e édition, le Cameroun, le Congo Démocratique, les Etats unis, la France, la Mauritanie, l'Iran, le Liban, le Sénégal, la Syrie sont présents au rendez-vous de Lomé placé cette année sous le thème : « Renforcement des Echanges intra communautaires par des partenariats publics et privés. »



Un nouveau timbre à l'effigie de King Mensah UNE INNOVATION DE LA POSTE QUI MET EN VALEUR LA CULTURE TOGOLAISE

L'artiste de la chanson togolaise, King Mensah est en train d'être récompensé de ses efforts et surtout de la qualité de ses œuvres qui ont porté et portent encore loin la culture togolaise. Le samedi 26 novembre dernier est une date mémorable dans la carrière de l'artiste qui est rentré dans l'histoire de la Société des Postes du Togo. La raison en est que c'est le jour même de l'émission d'un nouveau timbre de la Poste togolaise qui porte l'image et le nom de notre star nationale et sans doute le plus connu des artistes togolais à l'étranger. La présentation du timbre a eu lieu le 26 novembre dernier sur le stand de la Poste à la 6e Foire Commerciale de la CEDEAO couplée de la 9e Foire internationale de Lomé en présence de l'artiste lui-même.

Le projet a été mûri, réfléchi et soutenu personnellement par le Directeur Général de la Société des Postes du Togo. Comme on le sait, le timbre poste est toujours porteur d'un message pour le reste du monde. C'est pour cette raison que les responsables de la Société des Postes du Togo ont porté leur choix sur un illustre artiste de la chanson togolaise qui a su façonner la musique traditionnelle togolaise pour l'adapter aux réalités de la modernité. Le timbre poste voyage à travers le monde et c'est toujours un honneur pour ceux qui y figurent. Au Togo, la Poste sélectionne les personnalités ou les icônes pouvant représenter notre pays.

La décision de réaliser un timbre portant le nom de King Mensah, répond à deux critères essentiels



retenus par les responsables de la Poste togolaise. King Mensah dans sa carrière artistique séduit du monde avec ses prestations qui exhibent la richesse culturelle du Togo. Ce qui explique sa renommée internationale. Mais au-delà de ça, celui qu'il est convenu d'appeler l'ambassadeur de la culture togolaise a un penchant pour les enfants en difficulté. En témoignent ses multiples actions dans le social avec la mise sur pied d'un orphelinat où il apporte le soutien nécessaire aux orphelins. « Au fil de ses quinze années de carrière, il est devenu pour le Togo un ambassadeur de la culture et des valeurs sociales de notre pays. Si nous devons faire la liste de ses multiples réalisations, cet après-midi (Ndlr, parlant du moment de lancement) serait trop court pour faire son éloge. Pour cela, nous retiendrons seulement les multiples récompenses multiformes reçues des différentes

instances internationales pour l'ensemble de ses œuvres et de ses actions pour les populations. », a laissé entendre Mme Géraldine Kéyéwa, la Directrice des productions de la Poste qui représentait son Directeur Général. A travers ce timbre, la Poste, au-delà des objectifs commerciaux, immortalise King Mensah. « Les acteurs culturels, comme King Mensah, sont une source inépuisable de richesse permettant le développement d'un pays, par l'échange des traditions et des valeurs et qui participent aussi au développement du tourisme et de ce fait à l'économie nationale. », a ajouté Mme Kéyéwa.

Le timbre King Mensah est en quadri sur un papier de 110g PVA gommé et dont le format est de 37 x 52 mm. Imprimé par la poste tunisienne, le nouveau timbre qui honore l'artiste King Mensah est disponible en deux valeurs faciales à savoir : 200 F pour l'affranchissement d'une lettre du premier échelon de poids (10g) au niveau national et 550 F pour l'affranchissement d'une lettre du premier échelon de poids pour la zone « Europe ». C'est sous le coup de l'émotion que King Mensah présent lors du premier jour de l'émission de « son timbre » a exprimé sa surprise et sa satisfaction. La Poste qui est présente dans plusieurs localités du Togo au travers de ses 78 bureaux contribue au développement social en œuvrant pour le rapprochement des communautés.

Didier ASSOGBA

Assurance Maladie au Togo

L'INAM DANS SA PHASE D'INSTALLATION



Après l'inauguration officielle de ses locaux en Septembre dernier par le Premier Ministre Gilbert Houngbo, l'Institut National de l'Assurance Maladie (INAM) est en train de s'installer peu à peu et les activités de l'institut sont en train d'atteindre leur vitesse de croisière. Beaucoup de travaux se font actuellement au siège de l'INAM par des agents informatiques. Ainsi après le processus participatif qui a duré deux ans, la loi sur l'assurance maladie votée en 2011 est en train d'être concrétisée. Les responsables et agents de l'INAM sont à pied d'œuvre pour que les agents publics et assimilés puissent bénéficier dès les semaines à venir des prestations des centres de santé retenus par l'INAM.

Actuellement au siège de l'Institut National de l'Assurance Maladie, tout est en œuvre pour aboutir aussi vite que possible à la phase opérationnelle. Après la distribution des formulaires

d'immatriculation dans le mois de juillet dernier sur toute l'étendue du territoire national, l'INAM qui est dans sa phase d'installation procède depuis le 05 septembre à l'enregistrement de tous les agents publics et assimilés. A ce jour 30 000 de ces formulaires sont déjà réceptionnés, traités et enregistrés dans le système informatique de l'institut. Une partie de ces formulaires d'identification sont d'ailleurs en traitement actif par des agents de saisie recrutés à cet effet.

Après la phase d'identification et d'enregistrement, l'INAM procédera à la délivrance des cartes d'immatriculation pouvant permettre aux agents de l'Etat et une partie de leur famille de bénéficier des prestations des centres de santé. « La phase de production de ces cartes sera lancée bientôt et nous pourrions mettre à la disposition des agents publics, des cartes d'immatriculation et grâce à ça ils

pourront accéder aux centres de santé avec lesquels nous avons signé des conventions », a déclaré Dramane Batchabi, le Conseiller technique de l'INAM qui est également un expert en protection sociale. Ce qui signifie que les 30 000 agents qui ont déjà transmis leur dossier à l'INAM pourront bientôt avoir priorité d'avoir leur carte d'assurance maladie sans laquelle ils n'auront pas accès aux centres de santé retenus.

Mais les responsables de l'INAM déplorent le manque d'engouement de plusieurs agents de l'Etat qui tardent à rendre leurs formulaires d'immatriculation pour leur traitement et enregistrement. En effet, sur environ 80 milles formulaires distribués en juillet dernier sur toute l'étendue du territoire, seuls 30 milles ont été réceptionnés par l'Institut National de l'Assurance Maladie. « Au jour d'aujourd'hui, nous avons réceptionné 30 milles dossiers. Cela voudrait dire que les formulaires sont encore soit avec les agents publics soit auprès de leurs représentants chez qui nous avons déposé les formulaires et donc je lance cet appel que ces personnes puissent dans un délai bref, nous ramener ces formulaires ou nous contacter pour voir la mesure dans laquelle nous pourrions avoir ces formulaires afin de les traiter dans notre système d'information et de produire les cartes d'immatriculation qui leur permettront de bénéficier de nos prestations. Sans carte d'immatriculation, aucune personne



Dramane Batchabi, conseiller technique INAM

assujettie ne pourra bénéficier des prestations », a insisté Dramane Batchabi.

Une autre activité essentielle qui est actuellement en cours à l'Institut national de l'Assurance Maladie est la formation des agents de santé des centres de santé publics ou privés avec lesquels l'INAM a signé des conventions. L'idée est d'imprégner les agents de ces centres dans le bien fondé de l'INAM, de leur permettre de maîtriser ce que c'est que l'assurance maladie pour bien traiter les agents. Ce qui explique la campagne de formation et d'information en cours de ces personnels. Pour rappel, l'INAM est un établissement public jouissant de la personnalité juridique et de

l'autonomie de gestion administrative et financière qui gère le régime obligatoire d'assurance maladie institué par l'Etat togolais. L'institut est placé sous la tutelle du ministre en charge de la sécurité sociale. Il comprend le Conseil de surveillance, le Conseil d'administration, la Direction Générale et les Délégations régionales. L'assurance maladie est financée par les cotisations mensuelles des assujettis. La part des agents en activité et à la retraite est prélevée à la source sur le salaire de base ou la pension. Le taux de prise en charge dans les centres de santé s'applique à la base remboursable par l'INAM.

Didier ASSOGBA

Les églises dites éveillées au Togo LES PASTEURS, LEURS EPOUSES ET LEURS FAMILLES, MAILLONS ESSENTIELS AU BON FONCTIONNEMENT OU ACTEURS D'UN MERCANTILISME INAVOUE ?

Un tour rapide dans les églises éveillées du Togo nous montre des pasteurs en pleine prêche entourés d'abord d'un groupe de fidèles infatigables : leur famille. Aujourd'hui, la tendance générale est que la femme du pasteur est aussi pasteur, prophétesse ou que sais-je encore ? Mais, cette tendance est-elle une recommandation divine, ou un pur besoin de s'assurer des collaborateurs surs à des fins mercantiles ?

Si nous nous référons au propos de Saint Augustin qui disait dans sa théologie que la femme n'avait pas d'âme et qu'on comprend pourquoi elle a toujours été absente dans l'église, dans l'institution ; nous voyons que les églises dites éveillées essayent de renverser la tendance en mettant les femmes au centre de la réussite de leur ministère. Que ce soit la Prophétesse SODJI, de l'église Les Favorisés de Dieu aux côtés de l'Apôtre SODJI Gabriel ; le Pasteur Rose ADJAHO, des Centres de Prières et d'Évangélisation Zion-To avec le Docteur Luc Russel ADJAHO ; Caroline ANTONIO, du Ministère International Jésus en Action en compagnie de Céphas ANTONIO, toutes tiennent une place importante dans les séances d'évangélisation médiatisées, les cultes et les one man shows de leurs époux.

Les pasteurs et les hommes de Dieu approchés pour essayer de comprendre cette nouvelle tendance ne l'expliquent pas par une prescription divine, mais par un calcul humain qui implique Dieu. En effet, ils soutiennent d'abord que le mariage se faisant avec l'aide de la main invisible de Dieu, l'homme ne saurait recevoir un appel qui laisserait son épouse sur le carreau. Une façon de dire que si on est pasteur et sa femme ne l'est pas, on aurait mal fait son choix, contre la volonté du Seigneur qu'on sert. Ils expliquent également ce phénomène par un besoin de succession et d'intérim. Dans ces églises, cinquante pour cent (50%) des fidèles ont un lien familial avec le pasteur et son épouse. Ils tiennent les rennes des différentes associations : la chorale, la jeunesse, les femmes... dont-ils constituent d'ailleurs le socle. « Comme ça



Un pasteur et son épouse en pleine prédication sur une chaîne télé locale

tout risque de scission et de mutinerie au sein de l'Eglise est anéanti », nous confiait un pasteur avant d'ajouter : « Si je suis secondé par ma femme, en cas d'incapacité ou d'indisponibilité, elle est la meilleure personne pour assurer l'intérim ou pour me succéder. Nos églises ne sont pas des Institutions comme les autres et nous avons besoin de nos proches pour nous aider et pour assurer la continuité quand nous serons rappelés au près du Père. »

Pendant, cette vision si simpliste et innocente qu'ont les Pasteurs concernés n'est pas partagée par tous. Pour certains cette gestion clanique des églises nouvelles n'est qu'une publicité pour attirer d'avantages de brebis perdues en montrant l'image d'une famille soudée et surtout une stratégie de marketing qui ne dit pas son nom. En effet, pour mieux gérer une entreprise on a besoin d'avoir les siens autour de soi. Et c'est ce que font les Pasteurs des temps nouveaux.

Pablo ZOUBE.

Communication en situation de crise et d'urgence DES JOURNALISTES EN RÉSEAU POUR LA RÉDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHE

L'actualité à l'échelle planétaire est marquée ces dernières années, par la résurgence de catastrophes naturelles. Des tsunamis à répétition aux séismes qui ont endeuillés Haïti et le Japon, l'illustration est pathétique. En ajout, l'état sanitaire marqué par des épidémies ravageuses, la barbarie humaine qui engendre d'interminables conflits armés, avec leur cortège de victimes. Face à ces fléaux, des politiques s'activent dans l'élaboration de stratégies, quitte à parer au pire, à défaut de préventions efficaces. Au Togo, les graves inondations d'août 2008, en avait sonné l'alerte. Une plate forme nationale intégrant les départements, services et organisations opérants en période de crise et d'urgence, a été créée. Il lui est assigné un dessein, la Réduction des Risques de Catastrophe (RRC). Mais il a été observé en point d'achèvement, qu'un puzzle manquait à la perfection de l'ouvrage, celui des médias. C'est désormais chose faite, à l'issue d'un atelier de formation et de mise en réseau des journalistes et des communicateurs, sur les normes de communication en situation de crise et d'urgence. L'initiative est celle du « Secrétariat Technique de la Plate Forme Nationale de Réduction des Risques de Catastrophe » (STPFNRRCC), sous la bannière du Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières, avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

Pendant 4 jours en effet, soit du 22 au 25 novembre dernier, une trentaine de journalistes se sont frottée aux responsables de communication des différents ministères et organisations impliqués dans la plate forme nationale, pour ensemble s'approprier les normes de communication en situation de crise et d'urgence. Le formateur Gérard NZOHABANA, consultant médias d'origine burundaise, a restitué à leur endroit les techniques de couverture médiatique d'une situation de crise ou d'urgence, ainsi il les a situés sur leurs responsabilités en ces mêmes périodes. Il a été relevé le rôle prépondérant du journaliste en période de crise et d'urgence, quand bien même l'initiative de la communication en la matière, revient à l'administration. C'est en acteurs avisés que prenant la mesure du temps, ils ont mis sur pied le « Réseau des Journalistes en Réduction des Risques de Catastrophe » (RJRRCC), en vue de se câbler sur la plate forme nationale et mieux servir les causes des populations en situation de crise et d'urgence. Un Comité Directeur de 09 membres élus pour deux ans, présidé par M. MADITOMA Awaki Rodrigue, est chargé de la mise en route dudit réseau, avec l'ambition d'y converger toutes les ressources et servir de lanterne en période de crise et d'urgence. L'atelier de formation s'est refermé dans le cadre convivial du « Restaurant Libra » à Lomé où il a commencé, sur une note de satisfaction symbolisée par la remise des attestations aux participants.

MAD. AW



DIRECTION GENERALE DE LA SOCIETE DES TELECOMMUNICATIONS DU TOGO
(TOGO TELECOM)

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

POUR LA FOURNITURE DE MAT ERIEL RESEAU ET OUTILLAGE
FINANCEMENT : FONDS PROPRES
AOI n°002/2011/TGT/DG/PRMP/DML

Date de lancement de l'avis : **15 novembre 2011**

La Société des Télécommunications du Togo (TOGO TELECOM) se propose d'utiliser ses fonds propres pour financer le coût du projet d'acquisition de Matériel Réseau et Outillage. Il est prévu qu'une partie de ces fonds alloués au titre d'investissement sera utilisée pour effectuer les paiements prévus au titre du marché **de fourniture de Matériel Réseau et Outillage** pour lequel le présent Appel d'Offres International est lancé.

1. L'appel d'offres est ouvert à toutes les entreprises ou sociétés remplissant les conditions requises.
2. La société TOGO TELECOM, représentée par son Directeur Général, invite, par le présent avis d'appel d'offres, les soumissionnaires

intéressés à présenter leurs offres sous plis fermé, pour la fourniture de Matériel Réseau et Outillage.

L'appel d'offres concerne la fourniture de Matériel Réseau et Outillage. L'ensemble des fournitures est reparti en deux (02) lots. Le dossier d'Appel d'Offres pourra être retiré à la Direction Générale de TOGO TELECOM au secrétariat du Département Moyens et Logistique, Porte 006 au rez-de-chaussée, moyennant paiement en espèce, à la caisse de régie d'avance de TOGO TELECOM, d'une somme non remboursable de Cent Mille (100 000) F CFA à l'adresse suivante :

Direction Générale de TOGO TELECOM
Place de la Réconciliation ; quartier Atchanté
BP : 333 Lomé – Togo
Tél : (228) 22 21 44 01 / 22 53 44 01
Télex : 5245 TG
Fax : (228) 22 21 03 73
E-mail : spdggt@togotel.net.tg

3. Les offres rédigées en langue française, doivent être accompagnées d'une garantie de soumission pour chaque lot :

Lot1 : Quarante Six Millions Six Cent Dix Mille (46 610 000) FCFA
Lot 2 : Cinq Millions Soixante Quinze Mille (5 075 000) FCFA.

Toutefois, les spécifications techniques peuvent être rédigées en français ou en anglais.

4. Chaque candidat peut soumissionner pour un ou pour les deux lots. Un soumissionnaire peut être attributaire des deux (02) lots.
5. Le délai de livraison des fournitures est de trois (03) mois maximum à compter de la notification du marché.
- 6- Les clauses des instructions aux soumissionnaires et celles du cahier des clauses administratives générales sont les clauses du Dossier type d'Appel d'Offres. Toutes les offres des soumissionnaires seront déposées à la Direction Générale de TOGO TELECOM au Secrétariat Administratif (Direction des Ressources Humaines), **Porte N° 12**, au rez-de-chaussée, au plus tard **le 30 décembre 2011 à 09h 00mn.**

Les offres remises hors délai ne sont pas acceptées.

- 7- Les soumissionnaires doivent satisfaire aux critères de qualification suivants :
 - a) Etre une entreprise régulièrement inscrite au registre du commerce et du crédit mobilier;
 - b) Expérience minimale de trois (03) ans dans la fourniture du matériel similaire demandé ;
 - c) être en règle avec les administrations fiscale et sociale (pour les nationaux);
 - d) Avoir des liquidités ou des facilités de crédit pour l'ensemble du matériel soumissionnés.

8- Les plis seront ouverts en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent assister à cette ouverture, le 30 décembre 2011 à 9h 30mn dans la salle de réunion de la Direction Générale de TOGO TELECOM du rez-de-chaussée.

9- Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pour une durée de quatre vingt dix (90) jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres. La garantie de soumission reste valable vingt huit (28) jours après l'expiration de la garantie de l'offre.

Les pièces à fournir et les critères de qualification ci-dessus mentionnés sont plus détaillés dans le dossier d'appel d'offres relatif au présent avis.

Pour tous renseignements complémentaires, consulter le **site Internet de TOGO TELECOM** : www.togotelecom.tg ou s'adresser au **Département Moyens et Logistiques, Direction Générale, sis à la Place de la Réconciliation quartier Atchanté,**
Tél.: 23 38 55 92 /22 53 40 05.

LA DIRECTION GENERALE DE TOGO TELECOM



CHOISISSEZ LA FEMME LEADER DE L'ANNEE 2011
 Voici en photos les cartes de visite des cinq Femmes Leader de l'Année.
 Votez dès maintenant, jusqu'au 17 décembre 2011.

VOTEZ ET GAGNEZ TOUTES LES SEMAINES DE GROS LOTS DE NOS PARTENAIRES : MOTOS, POSTES TELE, TELEPHONES ILIICO, TISSUS PAGNES, PRODUITS DE BEAUTE, SEJOURS HOTEL, T-SHIRTS, CARTES DE RECHARGE ...

BONUS : GAGNEZ UNE INVITATION POUR DEUX A LA SOIREE DE GALA DU 17 DECEMBRE ET PRENEZ UNE PHOTO SOUVENIR AVEC LA FEMME LEADER ELUE !



FL 01

Mme BAMEZON-LEGUEDE Candide est titulaire d'une Maîtrise en Droit des Affaires, d'un Certificat d'Etudes Supérieures de Maîtrise de Linguistique Anglaise et d'une Licence en Lettres. Elle est, à ce jour, Directrice de Sociétés, membre du Conseil National du Patronat du Togo et Présidente Régionale de la Fédération des Femmes Entrepreneures et Femmes d'Affaires de la CEDEAO.



FL 02

Mme KPAKPO Pépévi est Docteur en Sociologie Politique, Docteur en Développement et Communication et titulaire d'un DEA en Sociologie du Développement. Elle est membre de la Commission Vérité, Justice et Réconciliation, CNR. Mme KPAKPO Pépévi est la Directrice Générale de l'Institut des Sciences de l'Information, de la Communication et des Arts, ISCA de l'Université de Lomé.



FL 03

Mme OURO-BANGNA Nassara a choisi, par vocation, d'être une assistante sociale. Elle est titulaire d'un Diplôme d'Etat d'Assistante Sociale obtenu à Paris en France. Mme OURO-BANGNA Nassara a dirigé tout à tour le Centre Communautaire de Lomé-Tokoin, le Service Social du CHU Lomé-Tokoin et l'Agence de Solidarité Nationale avant de solliciter en 2007, le suffrage universel des populations pour un siège au parlement. Elle est la Deuxième Vice-présidente de l'Assemblée Nationale.



FL 04

Mme SOUKOUDE-FAWONOU Suzanne est Magistrats, diplômée de l'Ecole Nationale d'Administration. Depuis Janvier 1998, elle est le Substitut du Procureur Général près la Cour d'Appel de Lomé. Elle est la Présidente en exercice de l'Association Nationale des Magistrats. Mme SOUKOUDE-FAWONOU Suzanne mène des travaux de recherche qui contribuent à l'amélioration des conditions de détention au Togo.



FL 05

Dr TOUSSA-AHOSSU Solange est titulaire du Doctorat d'Etat en Médecine, chirurgien gynécologue-obstétricien de formation. Après sept ans de loyaux services au département de Gynécologie et d'Obstétrique du CHU de Lomé-Tokoin, elle devient Directrice Exécutive de l'Association Togolaise de Bien-être Familial, ATBEF à Lomé. Dr TOUSSA-AHOSSU Solange occupe depuis 2009 le poste de Vice-présidente de la Société de Gynécologie et d'obstétrique des Républiques du Bénin et du Togo.

VOTEZ PAR SMS AU 6080 (coût de SMS: 100F)
 (Exemple : 51 LE N° 06 EST VOTRE CHOIX, TAPEZ FL06 ET ENVOYEZ)

Et sur notre site: www.femmeleadertg.com

PREMIER EVENEMENT TELE DE LA FEMME !

INFO LINE : 23 20 72 72 / 90 19 37 62

**Sortie de l'album «Poinaba»
 BIG PAUL OU LE
 RETOUR DU DOUANIER**



Il n'arrive pas tous les jours dans la vie d'un corps habillé de faire carrière dans la musique. Après « Assena » sorti en 2000 et « Mawulolo » en 2003, le Douanier Binanga N'Dabambi généralement connu sous le nom de Big PAUL confirme son amour pour la musique par son troisième album baptisé « Poinaba » ou « aides toi et le ciel t'aidera ». C'est le samedi 26 novembre dernier au Centre Culturel Dégningban que ce nouveau Bébé sonore a été officiellement présenté à la presse, aux amis et aux collègues de travail de l'artiste.

Après ses deux premiers albums qui ont eu des difficultés à s'imposer à cause du choix du style, le manque de financement et de promotion, l'artiste déterminé à se tailler une place au soleil utilise sur ce nouvel album le style « Kinatchink » du nom d'une musique et d'une danse traditionnelle Konkomba. Il pense donc vulgariser ce style qui est encore peu connu au Togo et à l'extérieur. Composé de 12 titres réalisés au Togo et essentiellement chantés en Konkomba, Big PAUL parle sur « Poinaba » de l'amour, de Dieu et des relations humaines. Natif de la Préfecture de Dankpen, il s'inspire de ses prédécesseurs Ouyi Tassane, Mme Kpanté, King Mensah et bien d'autres qu'il considère comme modèles dans le domaine musical composant ainsi des sonorités tradi-modernes. Malgré les exigences professionnelles à la Brigade Nationale d'Intervention et de la Recherche (BNIR) où Binanga N'Dabambi travail en tant qu'agent de constatation des Douanes Togolaises, il arrive à s'investir également dans la musique.

L'artiste et son staff pensent d'ores et déjà à assurer la promotion de ce nouvel opus à Lomé et à l'intérieur du pays en passant par Bassar sa ville natale avant de sortir hors de nos frontières. Après 3 ans de cuisson, la galette sonore « Poinaba » riche en culture et des sonorités traditionnelles au rythme « Kinatchink » est enfin près et doit être dégusté sans modération.

London KAWANA (stagiaire)

**Ewe Gospel Music Awards au Ghana
 MME ABITOR ET ADABADJI
 REPRESENTENT LE TOGO**

A peine instituée, les Ewe Gospel Music Awards du Ghana font déjà un clin d'œil aux artistes togolais. Pour sa première édition qui a lieu ce 02 décembre à Hô capitale régionale de la région du Volta, deux artistes et non des moindres représentent le Togo. Il s'agit de Madame Abitor Makafui et Adabadji Djobokou, deux poids lourds de la musique gospel au Togo. Ces deux artistes togolais seront aux côtés d'autres artistes ghanéens. Les Ewe Gospel Music Awards visent à rendre hommage à l'éternel et récompenser, comme son nom l'indique, les artistes qui font de la musique religieuse en Ewé. Comme artiste ghanéens, l'organisation annonce la participation de Israël Maweta, David Mawutor, Stella Bansah, Loney Akposu et Tony «D» et bien d'autres encore. Les Ewe Gospel Music Awards comprennent cinq catégories que sont : la Meilleure chanson gospel Ewé, la chanson populaire gospel Ewé, le Meilleur groupe gospel Ewé, le Meilleur producteur du gospel Ewé et le Meilleur artiste gospel Ewé en herbe. En dehors de ces catégories, l'organisation décerne un prix honoraire spécial à ceux qui contribuent au développement de la musique, des promoteurs culturels dans la région du Volta au Ghana.

Le choix des deux artistes togolais qui participent à cette première édition s'explique par l'originalité de la composition de leurs chansons et de la créativité dont ils font preuve. On ne peut pas oublier la forte audience des chansons gospel Ewé auprès des populations de la Volta region. Pour Victor Kwakukume, directeur de la maison de communication Kafli



Consult, cet événement vise à rendre gloire à Dieu et aussi à récompenser les meilleurs artistes Ewé pour leurs œuvres.

C'est la place des fêtes de l'école polytechnique de Ho qui abritera l'événement selon les organisateurs

qui annoncent une ambiance exceptionnelle. Ce sera un moment où le monde musical de la région révélera ses talents au public et se fera découvrir davantage par les amoureux du gospel Ewé.

Dias MISSOKO

Gagnez Spécial Jeu
Des Portables
Des télévisions
Des clés USB
Des lecteurs DVD

Direct Factory

R Fait 20 GAGNANTS
chaque mois

Facile à Jouer
 Découpez ce coupon et déposez le à l'adresse ci-dessous indiquée: DIRECT FACTORY (A vous de retrouver)

Nom et Prénoms: _____
 Ville de résidence: _____
 Numéro de Tel: _____

Direct Factory



HELIM

L'INTERNET HAUT DÉBIT PAR TOGO TELECOM

TOGO TELECOM BAISSE SES TARIFS

jusqu'à

65%



**INTERNET
ILLIMITÉ
24h/24**

**de réduction
sur le forfait de connexion
Internet HELIM FIXE**

Solutions Internet "HELIM Fixe"

PROFIL	OFFRES	FORFAIT MENSUEL TTC
GRAND PUBLIC	GP OTI illimité 128K/64K	22 295 F CFA 53-100 F-CFA
	GP FAZAO illimité 256K/64K	34 685 F CFA 82-600 F-CFA
	GP DEFALE illimité 512K/128K	74 340 F CFA 212-400 F-CFA
	GP ALEDJO illimité 1M/256K	173 630 F CFA 495-600 F-CFA
PROFESSIONNEL	PRO OTI illimité 128K/64K	38 225 F CFA 63-720 F-CFA
	PRO FAZAO illimité 256K/64K	59 460 F CFA 99-120 F-CFA
	PRO DEFALE illimité 512K/128K	127 440 F CFA 212-400 F-CFA
	PRO ALEDJO illimité 1M/256K	297 360 F CFA 495-600 F-CFA
	PRO AGOU illimité 2M/256K	679 680 F CFA 1-132-800 F-CFA

Pour tout renseignement complémentaire, rendez-vous dans nos Espaces Telecom.
Service client : 112 Déplacement : 119

TOGO TELECOM, La Référence

www.togotelecom.tg